

proposé et qui est nécessaire. Ceci a été démontré et vous l'avez reconnu.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Commissaire. A l'alinéa 2, il est cité: ce crédit correspond à la part de l'Etat pour un coût complémentaire total de 48 420 000 francs. Le solde du crédit est couvert par le montant prévu dans le crédit de base pour le secteur de la galerie souterraine proposée par la prise en compte de l'indexation et des hausses autorisées par l'article 3 du décret du 23 juin 2006. Ceci signifie que le crédit de 28 millions qui vous est demandé aujourd'hui a aussi l'indexation.

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. La commission a demandé la limite à partir de laquelle le décret devrait faire l'objet d'un référendum financier obligatoire. Il nous a été répondu que le montant actuel est de 31 750 000 francs.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 à 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP),

Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 92.

Ont voté non:

Suter (SC, ACG/MLB). Total: 1.

Rapport N° 172

sur les postulats N° 316.06 Ueli Johner-Etter/Ernst Maeder (planification routière dans le district du Lac, notamment le contournement de Kerzers), N° 321.06 Solange Berset/Elian Collaud (route cantonale Broye-Fribourg: traversée de Belfaux) et M2014.07 Joe Genoud/Denis Grandjean (réalisation d'une route de contournement de la ville de Châtel-St-Denis)¹

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien abonde dans le sens du Conseil d'Etat dans le souci de traiter ces postulats dans leur ensemble. En effet, il s'agit dans tous les cas d'améliorations de la circulation sur des axes surchargés. Dans son introduction, le Conseil d'Etat se dit sensible aux différentes demandes et constate que les routes de contournement sont souhaitées suite à l'accroissement des zones construites. Il relève aussi que la redevance RPLP encourage les chauffeurs de poids lourds à utiliser les voies les plus directes. Il n'en demeure pas moins que les trois postulats acceptés par le Grand Conseil concernent le canton et que les communes, respectivement les motionnaires, entendent bien que ces demandes soient réalisées, ceci dans un délai respectable, en tenant compte d'un développement régional durable.

¹ Texte du rapport pp. 99ss.

Nous saluons la proposition du Conseil d'Etat annonçant la réalisation d'une étude globale mettant en évidence les besoins sur l'ensemble du réseau, la finalité étant de pouvoir fixer des priorités de réalisation de ces ouvrages. Toutefois, le message ne dit pas quand cette étude débutera et le délai imparti pour déposer ses conclusions. Par conséquent, nous serions rassurés si M. le Commissaire pouvait nous informer d'une date de planification de cette étude. Pour mémoire, les postulats ont été acceptés en 2006 et 2007 déjà. A ce stade et en début 2010 nous serions aussi satisfaits de connaître l'état d'avancement des travaux et les réflexions concernant chaque postulat. D'autre part, le Conseil d'Etat relève que plusieurs projets hors postulat sont pendants et que leur réalisation n'est pas contestée. Cela fait vraiment beaucoup, c'est vrai. Par conséquent, l'étude globale tiendra compte de cinq critères importants notés dans le rapport. Nous ne reviendrons pas sur leur contenu. En effet, tous ces points nous paraissent judicieux mais allongeront probablement l'étude et, par définition, ses résultats et, par redéfinition, leur réalisation. Le Conseil d'Etat présentera cette étude au Grand Conseil, espérons-le, dans les meilleurs délais, certainement avant la prochaine législature. Quant aux indications des projets Romont-Vaulruz, Marly-Posieux et le cas particulier de Kerzers le groupe démocrate-chrétien formule le vœu que le Conseil d'Etat poursuive ses démarches telles que proposées.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport en attendant le planning tel que demandé dans notre intervention.

Je profite de ce temps de parole pour rappeler à M. le Commissaire, ceci à titre personnel et allié certainement aux intérêts de la Commune de Belfaux, que cette traversée est un frein important au déplacement des travailleurs venant de la Basse-Broye. De plus, le contournement de Prez-vers-Noréaz qui attend toujours des décisions fédérales est aussi prioritaire pour le district de la Broye, ses enclaves, et la jonction de l'autoroute A1 avec la A12 à Fribourg.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Wenn man dem ersten Teil des Berichtes noch einiges Verständnis abgewinnen kann und den Überlegungen des Staatsrates folgen kann, ist der zweite Teil, was unser Postulat und den «Spezialfall Kerzers» betrifft, enttäuschend und im Gehalt, in der Aussage und als Erfüllung des Postulates katastrophal. Der Staatsrat hat die Hausaufgaben in Bezug auf die Strassenplanung im Seebezirk schon seit Jahren, insbesondere auf das Postulat bezogen, schlichtweg nicht gemacht. Die Kernforderung in unserem Postulat im Juli 2006 war folgende: Wir ersuchen den Staatsrat, unverzüglich mit den betroffenen Kantonen in Kontakt zu treten, die für unseren Kanton günstigste Variante zu evaluieren, zu planen und die Realisierung derselben voranzutreiben und insbesondere die Umfahrung Kerzers in die Kosten-Nutzen-Analyse der anderen geplanten Umfahrungsstrassen einzubeziehen.

Zur Untermauerung dieser Forderung war ich 2006 und 2007 zweimal mit einer Delegation des Gemeinderates Kerzers auf dem Amt für Strassenbau in Freiburg zu einer Aussprache. In der Folge durfte ich Sie,

Herrn Staatsrat, sowie die Herren Piller, Magnin und Blattner im Seebezirk empfangen; Sie vor Ort über die Situation informieren. Ich konnte Ihnen bei dieser Gelegenheit die langwierige Geschichte der Strassenplanung Seebezirk, andere Tatsachen und Gegebenheiten erklären. Ich verweise auch auf die verschiedenen Interventionen des Gemeindeverbandes und andere Vorstösse von Abgeordneten des Seebezirks.

Die seit langem geforderte klare Stellungnahme des Staatsrates für den Anschluss der A10 fehlt aber bis heute nach wie vor. Ich stelle fest, dass wir uns immer noch am gleichen Ausgangspunkt wie Anfang 2006 befinden. Es hat sich nichts getan und nichts bewegt. Anstelle eines klaren, aussagekräftigen Berichtes zu unserem Postulat wird erneut, wie bisher, ein wenn und aber und Abschieben auf den Bund zelebriert. Der Anschluss der A10 ist mit der Zukunft und Sanierung des Viaduktes Kerzers verknüpft und dieser natürlich mit der Umfahrungsstrasse Kerzers. Aber die Planung der Umfahrungsstrasse Kerzers ist vom erwarteten Bundesbeschluss nicht oder nur am Rande abhängig. Das einzig Positive, das ich diesem Bericht abgewinnen kann, ist, dass allen, die diese Diskussion verfolgen, jedem und jeder von euch, werte Kolleginnen und Kollegen, sichtbar gemacht wird, dass ein Planungskredit für die topographisch einfach zu bauende Umfahrung Kerzers vorerst genügen würde. Es werden nicht nur keine Grundstücke zu erwerben sein. Nein, das Trasseeliegt bereits zugeteilt und ist vierzig Meter breit ausgespart; am richtigen Ort, inklusive der vorgesehenen Flurwege und anderer Anpassungen. Kerzers braucht die Umfahrung, unabhängig einer allfälligen Kiesausbeutung. Tatsache ist, dass der Transit- und Schwerverkehr unser Dorf belastet und die Barriere an der Murtenstrasse pro Tag um die 120 Mal geschlossen ist. Die schon heutige Verknüpfung mit einer allfälligen Kiesunternehmung ist falsch und gefährlich. In Kerzers gibt es entgegen der offiziellen positiven Stellungnahme des Gemeinderates diesbezüglich auch Bedenken und eine Interessengemeinschaft gegen den Kiesabbau. Deshalb ist zumindest die Planung der Umfahrungsstrasse Kerzers so oder so voranzutreiben. In diesem Sinne bitte ich Sie, Herr Staatsrat, dringend, den Spezialfall Kerzers neu zu überdenken und isoliert zu bearbeiten.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Es gibt auf Deutsch ein Sprichwort: Gut Ding will Weile haben. In mein bescheidenes Französisch übersetzt würde das etwa folgendes heissen: «Les bonnes choses prennent plus de temps.» Im vorliegenden Fall ging es länger, aber ob das Resultat besser wird, steht sicher noch nicht fest. Für die Beantwortung des Postulats Johner/Mäder benötigte der Staatsrat mehr als drei Jahre. Die nun vorliegende Antwort hätte aber bereits einen Monat nach Annahme des Postulats gegeben werden können. Dafür hätte es nicht drei Jahre gebraucht. Es ist nur zu hoffen, dass die Erstellung der nun beschlossenen Studie nicht wieder mehrere Jahre braucht.

Gestatten Sie mir noch, darauf hinzuweisen, dass mit dem Postulat Johner/Mäder nicht nur für die Umfahrung Kerzers eine Verkehrs- und Strassenplanung verlangt wurde, sondern für den ganzen Seebezirk. In der

Antwort des Staatsrates sind aber nur die Umfahrungen von Salvenach und Gurmels erwähnt, nicht aber die anderen, wie z.B. Courtepin und Courgevaux. Es kann nicht sein, dass alle anderen Anliegen, die mehrmals bei der zuständigen Direktion deponiert wurden, einfach vergessen werden.

Innerhalb der Gesamtstudie ist aufgrund des angenommenen Postulates für den ganzen Bezirk eine Studie vorzulegen. Alles andere würde dem Postulat der Kollegen Johner und Mäder nicht gerecht.

Ich bitte Sie, Herr Staatsrat, dieses Anliegen aufzunehmen und die nötigen Weisungen zu erteilen. Ich danke Ihnen.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Die Absicht des Staatsrates, eine Gesamtstudie mit einer Prioritätenliste zu erstellen, wird von der FDP-Fraktion unterstützt. Eigentlich bin ich davon ausgegangen, dass eine solche schon existiert. Wenn man aber die fünf vorgesehenen Etappen der Gesamtstudie anschaut, beschleicht einen das Gefühl, dass mehr Zeit und Geld in Studien als in die Realisierung der Umfahrungsstrassen gesteckt werden soll.

Die FDP erwartet, dass die Planung inklusive der Realisierung der Projekte einen realistischen Zeithorizont erhalten. Falls die Ausführung von den vorgesehenen Projekten zu lange auf sich warten lässt, sind sie oft nicht mehr der Realität angepasst. Zudem darf nicht vergessen werden, dass Terrinaussparungen für Strassen auch die Entwicklung der Gemeinde beeinflussen oder sogar behindern können. Deshalb ist es umso wichtiger, dass nicht für die Schublade geplant wird.

Die Bemerkung in der Einführung, dass der Wunsch nach Umfahrungsstrassen wegen unkoordinierten Bauerschliessungen der Gemeinden entstehen soll, finde ich schon fast zynisch. Wenn ich die Situation im Seebezirk anschau, sind die Auslöser für Umfahrungsstrassen-Wünsche jedenfalls nicht hausgemacht, sondern der Grund ist der Durchgangsverkehr.

Erlauben Sie mir eine spezifische Bemerkung zum Bericht «Spezialfall Kerzers». Ich kann mich damit überhaupt nicht zufriedengeben. Gebetsmühleartig wird die Stellungnahme des Staatsrates bezüglich der Linienführung der T10 oder meinerseits A10 an den Bund wiederholt. Nämlich, dass der Staatsrat die Linienführung über Kerzers bevorzugt, auf seine Position jedoch bei Erfüllung gewisser Bedingungen zurückkommen könnte. Ich möchte am Beispiel des Beispiels vier diese Bedingung ein bisschen beleuchten: Falls die Linienführung über Löwenberg gehen würde, müsste der Anschluss Löwenberg verbessert werden. Das ist eine Bedingung, die der Staatsrat stellt, damit er auf seine Position zurückkommen würde. Konkret würde das heissen, dass ein neuer Viadukt bei Löwenberg gebaut werden müsste; ein Viadukt, der aus verschiedensten Gründen von der Region schon einmal verworfen worden war. Und zudem würden innerhalb sechs Kilometer zwei Viadukte entstehen. Eine grössere Verschleuderung von Steuergeldern kann ich mir nicht vorstellen, auch wenn es vielleicht «nur» Bundesgelder sein werden. Der Steuerzahler ist immer der Steuerzahler, auf welcher Ebene auch immer.

Deshalb, im Namen der Grossrätinnen und Grossräte und der Bevölkerung des Seebezirkes, wiederhole ich

hier einmal mehr die Forderung, dass sich der Staatsrat konsequent für die Linienführung über Kerzers einsetzt. Dies ist wichtig für die Umfahrung Kerzers, wurde in einem technischen Bericht des Bundes im Jahre 2005 als mittelfristig die beste Lösung angesehen und wird von der Bevölkerung der Region unterstützt.

Erlauben Sie mir zum Schluss eine persönliche Bemerkung: Ich habe gesehen, wie vorher der Kantonsingenieur, begleitet von seinen Leuten, hier im Saal Einsitz genommen hat. Kaum war das Poya-Projekt genehmigt, verschwanden diese Herren. Sind die Umfahrungsstrassen eigentlich für das Amt nicht so wichtig?

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Ce rapport est comme je les apprécie, bref et clair. Pour parler avec les mots d'un paysan, et là je m'adresse à un ancien collègue, M. le Commissaire du gouvernement, il faut prendre le taureau par les cornes. La démarche proposée par le Conseil d'Etat afin de réaliser une étude globale me paraît juste. L'étude décrite en cinq étapes donnera une bonne base pour définir une stratégie. Les critères à respecter pour la construction d'une route ou d'une route de contournement me rappellent la transcription des exigences faites à l'agriculture: économie, environnement, coûts, qualité de vie, aménagement du territoire et, surtout, développement durable. Un vocabulaire familier au commissaire! Pour respecter le développement durable de Romont et des autres lieux mentionnés une procédure rapide est nécessaire, c'est-à-dire non pas une étude sur des années mais surtout des actes.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Au préalable, nous avons une question. Chiètres, respectivement Kerzers, a un nom en français. Est-ce qu'on ne l'utilise pas volontairement ou y a-t-il un accord avec la commune de Chiètres, voire Kerzers, pour n'utiliser que Kerzers? Notre groupe a discuté de la réponse du Conseil d'Etat sur les trois postulats qui ont été acceptés en 2006 et 2007. On trouve que le Conseil d'Etat a quand même pris un peu de temps pour y répondre. En plus, on trouve la réponse squelettique ou même plus que squelettique...

Auf Deutsch würden wir sagen: Wir möchten ein bisschen mehr Fleisch am Knochen.

Sie können die Kopfhörer anziehen, Herr Staatsrat, ich werde auf Deutsch weiterfahren. Ich kann es auswendig, es macht nichts.

Ich möchte Ihnen sagen, dass wir mehr Fleisch am Knochen haben möchten und dieses Fleisch ist uns ja mit einer Gesamtstudie versprochen worden. Aber eben: Die Gesamtstudie lässt ein bisschen auf sich warten und das macht uns Sorgen. Ich möchte Ihnen sagen, dass sich die Fraktion Mitte-Links-Bündnis solidarisch mit dem Seebezirk fühlt. Es geht darum, für die Frage der T10 (oder A10 oder den Anschluss an die A10) eine Lösung zu finden, die umweltverträglich und ökonomisch vertretbar ist. Das hat der Staatsrat ja versprochen, und er hat auch gesagt, dass das Viadukt von Kerzers, «le viaduc de Chiètres», darin eventuell oder auch nicht integriert sein soll. Auf jeden Fall findet die Mitte-Links-Bündnis-Fraktion auch, dass es

nicht sinnvoll ist, zwei Viadukte innerhalb von sechs Kilometern zu haben. Es ist wohl ökonomischer und auch ökologischer, nur ein Viadukt zu haben, zu bauen und zu erhalten, wie es jetzt ist.

Mit diesen Bemerkungen nehmen wir die Antwort zur Kenntnis, erwarten ein bisschen mehr Fleisch, vielleicht sogar auch noch ein bisschen Fett und danken Ihnen für Ihre Antwort schon im Voraus.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil d'Etat sur les trois postulats de nos collègues au sujet des routes de contournement des localités de Belfaux, Chiètres et Châtel-St-Denis. Cela n'a d'ailleurs pas pris beaucoup de temps.

Dans l'introduction, le cas cité par le Conseil d'Etat de la route de contournement du village d'Ecuvillens nous a quelque peu fait sourire. Cette route n'a rien de comparable avec les problèmes de Belfaux, Chiètres ou Châtel-St-Denis, qui sont des villages traversés par un trafic pendulaire des plus importants. Notre groupe n'est pas un défenseur aveugle de toute route de contournement. Si leur pertinence ne s'avère pas, une grande majorité d'entre nous ne les soutiendra pas. Le Conseil d'Etat veut faire une étude globale sur l'ensemble du réseau des routes cantonales, et ceci par souci de cohérence, en intégrant les différents services. Très bien!

Le groupe socialiste prend acte de ce rapport en regrettant qu'il n'apporte aucune réponse aux trois postulats. Nous demandons dès lors au Conseil d'Etat qu'il entreprenne au plus vite l'étude globale, qui devrait cette fois répondre au souci des postulants.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Auch ich werde mich jetzt im Namen der Seebezirks-Deputation, und um die volle Unterstützung der Sozialdemokratischen Fraktion wissend, ausdrücken.

Mit Interesse habe ich den Bericht zur Verkehrsplanung im Kanton Freiburg gelesen. Ich war aber bass erstaunt, als ich von der Absicht des Staatsrates las, für ein kohärentes Vorgehen für das gesamte Kantonsstrassennetz eine Studie durchführen zu lassen und dies erst heute. Der Vorstoss aus dem Seebezirk zur Umfahrung von Kerzers stammt immerhin aus dem Jahre 2006, die beiden anderen aus den Jahren 2006 und 2007. Zwar kann bei einem solchen Vorhaben auf den ersten Blick nichts Unvernünftiges vorgeworfen werden. Doch die Einsicht, heute eine Studie zu lancieren, die auch die Umfahrung von Kerzers und damit verbunden auch die längst versprochene Rückführung der Verbindung Bern-Neuenburg über Kerzers umfassen soll, scheint auf den zweiten Blick sehr spät. Denn halten wir uns vor Augen: Zwischen 2002 und 2009 wurden zur Forderung, diese Rückführung vorzunehmen, mehrere parlamentarische Vorstösse eingereicht. Es fand ein intensiver Briefwechsel zwischen Bürgerinnen und Bürgern und verschiedenen politischen Instanzen des Seebezirks einerseits und dem Staatsrat andererseits statt. Aber auch zahlreiche Treffen von Delegationen aus dem Seebezirk mit dem Staatsrat fanden statt. Leider hat es bis heute an der notwendigen Transparenz

über die vom Staatsrat vorgenommenen Handlungen, interkantonalen Treffen und Erklärungen gefehlt.

Das Verkehrsaufkommen über die Moosstrasse hat derweil von Fachleuten anerkannte Ausmasse angenommen, die für die Einwohnerinnen und Einwohner von Sugiez längst nicht mehr zumutbar sind.

Bekannt geworden ist nun nach dem Ausüben von etwas Druck – zementiert oder gar asphaltiert durch eine neulich erfolgte Antwort des Regierungsrates des Kantons Bern auf eine Interpellation aus dem bernischen Seeland –, dass für den Staatsrat des Kantons Freiburg auch die Lösung über Löwenberg und nicht über Kerzers in Betracht gezogen wird. Diesem Sinneswandel kann ich, und mit mir viele Bürgerinnen und Bürger aus dem unteren Seebezirk, nicht leicht folgen. So bleibt denn nach der langen Zeit von acht Jahren, seit der Expo '02, nichts Anderes, als dass eine Studie allein über die Frage der Linienführung Bern-Neuenburg in Auftrag gegeben wird oder falls diese Studie bereits vorliegen sollte, dass der Staatsrat diese sehr schnell auf den Tisch legt. Damit müsste sich dann die Frage beantworten lassen, ob die Linienführung über Kerzers oder diejenige über Murten-Löwenberg die bessere Lösung darstellt; das heisst die ökologisch vertretbarste, die verkehrstechnisch vernünftigste und die wirtschaftlich vorteilhafteste Lösung. Sind diese Bedingungen für eine Beibehaltung des Provisoriums nicht allesamt erfüllt, dann scheint dieser Sinneswandel fremdmotiviert zu sein und ist insbesondere auch für die betroffene Bevölkerung nur schwerlich nachvollziehbar.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport sur la planification routière dans le canton.

Pour ce qui concerne le contournement de la ville de Châtel-St-Denis le problème est important autant du point de vue de la sécurité et de la qualité de vie en ville que du point de vue économique pour l'ensemble de la Veveysse. En effet, les zones industrielles du district ont besoin de cette route de contournement pour ne pas étouffer. Cette route sera un véritable investissement sur l'avenir.

Réaliser une étude globale cantonale comme vous l'indiquez dans votre rapport est un but indispensable mais, si l'on veut réaliser un but, il est primordial de fixer un délai pour terminer les travaux. C'est ce qui me fait souci dans ce rapport, que cette étude s'éternise devant les nombreuses demandes et que les infrastructures nécessaires mettent plusieurs décennies avant d'être réalisées.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). Je serai bref. Je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport et de sa volonté de réaliser une étude globale. En effet, il y a dans tous les districts des situations qui exigent des routes de contournement.

Je remercie le Conseil d'Etat notamment qui n'a pas oublié les villages de Salvagny (Salvenach en allemand) et Cormondes (Gurmels), qui, depuis longtemps, attendent une solution de leur problème de circulation. Cependant, la situation à Courtepin, qui n'est pas mentionnée dans le rapport, mérite réflexion. En ce qui concerne la situation à Kerzers, personne

ne comprendrait si la liaison pour Aneth–Neuchâtel se faisait par Löwenberg–Sugiez étant donné qu'on a déjà construit les viaducs à Kerzers. J'invite donc le Conseil d'Etat à tout mettre en œuvre afin que la liaison se fasse par Kerzers–Müntschemier et non pas par Löwenberg–Sugiez.

Thomet René (PS/SP, SC). Ce n'est pas dans mes habitudes mais permettez-moi d'en mettre encore une couche pour bien marquer l'insatisfaction qui prévaut à la lecture du rapport N° 172.

Le Conseil d'Etat nous dit qu'il va entreprendre une étude globale. Nous en prenons acte. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de nous poser des questions sur cette stratégie. Un exemple: la route de contournement de Belfaux, à laquelle a fait allusion d'ailleurs notre collègue Elian Collaud, postulant. Cette route de contournement a fait l'objet d'un premier projet en 1965 déjà. Différentes variantes ont rempli les tiroirs des ponts et chaussées et l'une d'elle, assez élaborée, se chiffrait à environ 9 millions. Depuis, le village s'est développé, les communes en aval aussi et le problème de la circulation s'est accru de façon inquiétante. Le développement des zones à bâtir a bientôt rendu impossible une solution économiquement acceptable. C'est peut-être ainsi qu'on pense résoudre le problème! Pourtant, l'Etat n'a pas hésité à obliger cette même commune de Belfaux à construire une route de quartier et de contournement pour desservir une nouvelle zone d'habitation, par ailleurs accessible par deux axes existants. Est-ce ainsi que le Conseil d'Etat entend développer sa cohérence dans le domaine? Nous attendons de meilleures réponses.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, permettez-moi de rappeler le nombre impressionnant de demandes de contournement, et quand je parle d'impressionnant j'ajoute encore celles qui ont été citées, notamment Courtepin–Courgevaux. Je ne les connaissais pas toutes. Elles ne sont pas toutes arrivées par voie parlementaire. Il y a aussi, comme il est mis dans le message, d'autres interventions faites directement des régions des communes à la Direction, soit au Département des ponts et chaussées. Cette situation est le résultat de notre développement économique, urbanistique et de l'aménagement du territoire. Je suis persuadé que c'est la nécessité d'avoir une vision globale et je crois que, vous l'avez tous compris, ce n'est pas possible de tout faire. En entendant certaines interventions, sans les citer à nouveau, on dit que c'est juste de faire une étude globale, de fixer des priorités mais, en même temps, on défend son coin de territoire. Je comprends, j'ai aussi été député. Je pourrais vous citer le nombre de voitures dans certaines régions. On a parlé de Belfaux et je connais le nombre de voitures qui passent à Belfaux car j'y passe parfois. Je connais Chiètres aussi. Cependant, il y a ceux aussi qui défendent des routes de contournement pour quelque mille voitures. Il faut essayer de garder raison! Je dirais simplement qu'il faut faire cette étude – le Conseil d'Etat en est persuadé – avoir des priorités et réaliser. Ces trois mots sont importants. Vous l'avez dit ce matin, il y a des

études qui existent dans les tiroirs. C'est vrai et je fais partie des gens qui pensent qu'il faut arrêter d'étudier partout pour satisfaire une série de députés. Je pense plutôt qu'on doit avoir le courage politique d'avoir une vision claire (c'est l'étude qui le démontrera), de fixer des priorités et de réaliser parce que dépenser de l'argent pour Belfaux, comme cela a été dit, Kerzers, peut-être Vuisternens, peut-être Châtel-St-Denis, Salvenach et j'en passe, on n'aura pas l'argent pour le réaliser. A cet effet, on fait la critique envers le gouvernement comme quoi cela a traîné, ce que je peux comprendre, mais j'aimerais quand même vous rassurer. Prenez les comptes actuels, ainsi que les budgets futurs que vous verrez par la suite, je précise que le Conseil d'Etat n'a pas diminué ces investissements. Ces investissements sont en augmentation depuis de nombreuses années mais, encore une fois, on ne va pas tout faire partout. C'est une évidence!

Maintenant, la question a clairement été posée. Quand aura-t-on cette étude? J'ai posé la question ce matin à mes services. M^{me} la Députée Feldmann a fait la remarque que mes services étaient là pour le crédit de 28 millions. Je précise que mes services sont toujours là. Je vois M. Blattner, chef de la planification. D'ailleurs, l'ingénieur cantonal est là aussi et m'a dit qu'il préfère écouter les débats depuis l'étage supérieur parce que beaucoup de monde vient lui poser des questions et qu'il n'arrive pas à écouter et préparer des réponses pour le commissaire s'il en a besoin car le commissaire ne sait pas tout. Je voulais donner cette précision comme quoi il y a aussi une volonté d'écouter chacune, chacun et aussi chaque région.

Je viens maintenant donner une explication concernant la T10. Lorsque certains députés parlent de non-transparence, je vous dis clairement je crois que le Conseil d'Etat a donné toute la transparence. Il faut admettre que cette histoire a peut-être trop duré et il n'est pas pour moi question de dire que c'est la faute à la Confédération, etc. Il y a des discussions. D'ailleurs, la délégation des députés du district du Lac en a connaissance puisqu'une délégation du Conseil d'Etat les a rencontrés. Nous avons mis les choses au point. Je récapitule simplement la situation. A un moment donné la Confédération a pris des décisions, qui datent de 2005, de fixer le nouveau réseau des routes nationales à propos duquel les Chambres fédérales devront se prononcer. On a mis pour 2010 et je sais que maintenant ce sera plutôt 2011. Je vous explique pourquoi. Tout d'abord, nous avons reçu la consultation en juillet 2008, sauf erreur de ma part car je le dis de tête à force de revoir ce dossier. Avec ma Direction, nous avons consulté l'Association des communes du district du Lac avec une demande de réponse dans les délais, ce qui a été fait. Le 30 septembre 2008 le Conseil d'Etat a répondu à la consultation. D'ailleurs, il n'y a pas toute la réponse dans ce rapport mais une grande partie. On a mis la réponse clairement: «Le canton de Fribourg n'est pas d'accord avec la proposition de route nationale par la Moosstrasse». Vous savez, une consultation... on aurait pu s'arrêter là en disant qu'on n'est pas d'accord parce qu'il y a différentes études qui ont démontré, etc.. Mais, comme j'ai eu l'occasion de le dire à la députation du Lac, il y a des études qui prônaient d'un côté, il y a des études qui prônaient de l'autre.

Mais nous avons estimé de devoir dire non à la proposition, ce qui allait dans votre sens. Néanmoins, si nous n'avons pas gain de cause, nous avons mis des conditions pour que nous puissions éventuellement entrer en matière. C'est cela, la situation et d'ailleurs l'association des communes du district du Lac a aussi transmis sa position à la Confédération. Lorsque je dis que le Conseil d'Etat a joué la transparence, c'est que nous avons pris position le 30 septembre et le 8 octobre de la même année 2008, j'ai moi-même transmis la position du Conseil d'Etat à l'association des communes du district du Lac, parce qu'il m'importait de donner la position par souci de transparence. Je précise que ce n'est pas ce qui se fait usuellement, mais j'ai souhaité le faire pour démontrer la transparence qu'avait le Conseil d'Etat dans ce domaine. Je peux vous le dire, puisque c'était aussi dans les discussions, j'avais promis de rencontrer, puisqu'on avait le soutien pour obtenir ces compensations, ma collègue bernoise, M^{me} la Conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer. Je vais la rencontrer prochainement. J'ai aussi eu des discussions avec M. Dieterle, puis la semaine dernière avec M. Nicati, responsable des travaux publics dans le canton de Neuchâtel. Aujourd'hui il y a une position que nous essayerons de défendre. Mais j'aimerais quand même vous donner un élément. Je comprends tout à fait vos réactions et je sais d'ailleurs, M. le Député Johner-Etter l'a cité, j'ai eu l'occasion de parcourir votre territoire, je comprends les réactions, mais des miracles je sais que ça a eu existé. Je suis sûr que je n'en verrai pas, mais je suis certain que moi, je ne pourrai pas en faire. Donc aujourd'hui, si je peux comprendre votre réaction, vous n'êtes pas laissés pour compte. J'en veux pour preuve, si la Confédération prévoit de mettre au réseau des routes nationales la Moosstrasse, le canton n'a pas lésiné pour investir par rapport au bruit, sur la commune du Bas-Vully. A cet effet, j'ai eu une rencontre avec mes services et une délégation du Conseil communal. On s'est engagés, j'ai les chiffres ici, nous allons investir pour le coffre de cette route mais respectivement j'ai pris la décision de faire un tapis phono-absorbant pour régler les problèmes du bruit dans ce secteur. C'est un essai que le canton va faire d'une manière supplémentaire. En ce qui concerne le carrefour, ce n'est pas possible de mettre du phono-absorbant. Ça signifie que dans le courant du printemps, nous devons aussi mettre à l'enquête des parois anti-bruit. Mais vous le savez comme moi, ces parois anti-bruit, il y a quelques problèmes au niveau urbanistique, et de manière générale, on sait qu'il y aura des oppositions. Par conséquent, il faudra peut-être un certain temps. Mais les travaux vont être réalisés cette année, sauf éventuellement en regard des marchés publics s'il y a des oppositions, mais nous avons fait la promesse claire à la commune du Bas-Vully. Voilà, j'espère avoir été clair. Encore une fois, nous allons faire cette étude. Je précise encore qu'au niveau de cette étude le cahier des charges est aujourd'hui prêt pour lancer en termes de marchés publics une demande d'offres. Après, il faudra réaliser l'étude. Nous sommes au début 2010. Lorsque nous aurons les offres, respectivement le lancement du mandat, je ne peux pas vous donner la date exacte de la remise du rapport. Mais selon l'ingénieur cantonal,

fin 2011, début 2012. Voilà ce que je pouvais apporter comme précisions.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 176 **sur le postulat P2031.08 Claire Peiry-Kolly concernant la simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables (en particulier pour nos personnes âgées)¹**

Peiry-Kolly Claire (*UDC/SVP, SC*). Le postulat que j'ai déposé tendait à simplifier la déclaration d'impôt notamment pour les personnes âgées, en particulier celles au bénéfice d'une prestation complémentaire, pour qui la situation matérielle n'avait pas subi de modifications d'une année à l'autre.

Ces personnes ont parfois de l'angoisse devant l'exercice et font de plus en plus appel à des personnes bienveillantes pour remplir leur déclaration. Cela dit, les informations publiées dans le rapport du Conseil d'Etat sont fort intéressantes et démontrent aussi – je l'admets – la complexité du sujet. Toutefois, cette complexité ne devrait, me semble-t-il, pas être un obstacle en vue d'une simplification pour les personnes concernées. Il s'agirait simplement de confirmer dans une annexe que la situation matérielle n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Cela me semblait tout à fait réalisable mais apparemment l'administration des contributions ne voit pas les choses de la même manière et je le regrette. Par ailleurs, lorsque je lis que le Service des contributions met à disposition un outil informatique performant qui s'appelle Fritax, je voudrais tout de même souligner que parmi les personnes âgées celles qui maîtrisent l'informatique et qui s'adonneraient avec un réel plaisir à surfer sur Fritax ne représentent pas encore la majorité, loin s'en faut!

Permettez-moi encore une ou deux remarques. J'ai effectivement fait mention de plus de 4000 rentiers AVS qui sont au bénéfice de prestations complémentaires. Ce chiffre correspond plus ou moins au nombre de nos aînés vivant dans leur appartement. Je pense que pour les aînés qui séjournent dans un home une personne proche s'occupe de leurs affaires administratives. Les frais médicaux pour les personnes au bénéfice d'une prestation complémentaire, ces frais, sur simple demande et par le biais de leur commune de domicile, sont remboursés par la Caisse de compensation. Quant aux réductions des primes d'assurance-maladie, il en tenu compte dans le calcul de la prestation complémentaire; donc pas de demande complémentaire! J'ajouterai aussi que les révisions de prestations complémentaires ne se font pas chaque année, idem en ce qui concerne les réductions des primes d'assurance-maladie.

Avec ces quelques réflexions et remarques, je prends acte de ce rapport dont le contenu me laisse sur ma faim. Je regrette en effet que l'on ne puisse pas ac-

¹ Texte du rapport pp. 152ss.